



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Nathalie JEANNET

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 13 juin 2023
Date de publication : 26 juin 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Jean-Pierre, ROCHE Paul,	Nathalie, DEMORTIER-BLANC
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	Catherine, ANTOINE Patricia,
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
GERMOND Daniel, JABOVISTE	Blandine, CERNELA Patrice,	Laëtitia, GRUET Justine,
Philippe, MIRAT Maryline,	LEFEVRE Jean-Philippe,	MUGNIER Christine
DOUZENEL Alexandre, CUINET	DELAINE Isabelle, JEANNET	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à DELAINE Isabelle, CHAMPANHET Stéphane donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRAY Frédérique donne procuration à JEANNET Nathalie

Conseillers absents non représentés

PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, HAMDAOUI Ako, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine

Objet : Convention avec la société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP) pour le Musée des Beaux-Arts

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Le Musée des Beaux-arts de Dole possède une collection d'œuvres d'art qu'il valorise sur internet à travers le site de la Ville de Dole et des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, chaîne You Tube).

Soucieux de son devoir de diffusion de la création artistique et du respect de la loi sur les droits d'auteur, le Musée des Beaux-arts souhaite établir un cadre légal à l'utilisation des images des œuvres qui ne sont pas tombées dans le domaine public.

La Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP) gère pour une majorité des auteurs et de leurs ayants-droits, les droits de reproduction et de représentation de leurs œuvres.

Ainsi, il est proposé de signer une convention avec l'ADAGP afin de laisser au Musée des Beaux-arts toute facilité pour la reproduction dans le domaine numérique des œuvres d'artistes, et ce, à des conditions préférentielles détaillées dans l'annexe ci-jointe.

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Sportive, Culturelle et Associative du 13 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe de conventionnement avec la Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques pour le Musée des Beaux-arts de Dole,
- **D'APPROUVER** le projet de convention joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

SCRUTIN POUR : 29
 CONTRE : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Culturelles

*Fait à Dole, le 19 juin 2023,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOLUX

